

Rapport de la commission chargée d'étudier à la prise en considération de la motion de M. José Espinosa (UDC) « Aidons nos commerçants, oui, mais aidons aussi nos sociétés locales. ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée était composée de la façon suivante :

Mesdames Margareta Brüssow
 Julie Cavin
 Marion Savoy
Messieurs Kurt Egli
 José Espinosa
 Dominique Vaucoret, président
 François Costa, absent

La Commission s'est réunie le lundi 27 septembre 2021, à 19h30, à la salle 2 de la Maison de Commune, en présence de Jean-Pierre Schwab, Municipal.

La Commission remercie Monsieur Schwab pour sa présence, et la transparence dont il a fait preuve, bien qu'il n'ait pas pu apporter de réponses détaillées aux questions des commissaires. Les commissaires regrettent l'absence de représentant de Famille Jeunesse et Sport à cette séance.

Objet de la Motion

La motion de Monsieur José Espinosa, intitulée « *Aidons nos commerçants, oui, mais aidons aussi nos sociétés locales* » demande à la Municipalité de se soucier des sociétés locales qui se trouveraient en danger du fait de la pandémie de Covid19 et de leur apporter une aide, ponctuelle, financière ou d'un autre ordre.

Discussion préliminaire

Le représentant de la Municipalité relève d'emblée que l'idée est bonne, mais quelle forme devrait-elle prendre ? Quelques grandes sociétés ont été approchées, il ne semble pas qu'elles soient aujourd'hui en péril : Les baisses de rentrées financières ont été en partie compensées par les baisses de dépenses, dans un cas un fond de réserve a été mis à contribution.

Le Motionnaire précise qu'il se préoccupe surtout de petites sociétés, moins bien assises financièrement, et bien sûr sans but lucratif. Il apparaît que les sociétés sportives bien établies sont aussi membres de fédérations cantonales et nationales, généralement mandatées par les services fédéraux pour traiter ces questions.

Il reste toutefois difficile de dire quels seront les effets à terme : les événements prévus, sources de financement, restent tributaires des mesures sanitaires et de leurs coûts. Et cette pause a amené des

membres actifs à se réorienter vers d'autres activités, ce qui pourraient être aggravé par des hausses de cotisations.

Enfin, la discussion porte sur les moyens d'informer les intéressés, avec une charge de travail pour l'administration qui reste proportionnée.

Il apparait de ce qui précède qu'il serait souhaitable qu'un état des lieux plus exhaustif soit fait, permettant une vue plus globale de la situation. Le représentant de la Municipalité partage volontiers les informations dont il dispose, de façon un peu indirecte puisqu'il n'est pas en charge de la vie associative mais des Finances.

Discussion de la commission

La discussion se poursuit, riche des expériences des commissaires. Tous regrettent l'absence d'information précise sur le nombre de sociétés approchées, si certaines sont en risque de disparaître du fait des effets de la pandémie. La totalité des commissaires affirme l'importance du tissu associatif pour la vie de la commune, et la nécessité que la commune en prenne soin.

La discussion porte aussi sur le meilleur moyen d'informer toutes sociétés concernées et de recueillir les informations, ainsi que les critères d'entrée en matière, ainsi que sur la charge de travail induite pour l'administration communale, et pour les associations.

Finalement, tous les commissaires, y compris le motionnaire, s'accordent sur le fait que la motion concernée est maladroitement formulée, mais que la question soulevée mérite d'être traitée :

Tous estiment nécessaire que soient identifiés les moyens mis à disposition par la commune pour aider les sociétés locales mises en péril par la Covid19.

Les commissaires souhaitent ainsi que la Municipalité identifie les sociétés mises en péril du fait de la pandémie, et explicite les types d'aide, financières ou non, mises en œuvre.

Conclusion

C'est donc à l'unanimité, des membres présents, que la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Monsieur José Espinosa intitulée « *Aidons nos commerçants, oui, mais aidons aussi nos sociétés locales* » vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité.

La Tour-de-Peilz, le 10 octobre 2021

Au nom de la commission

Dominique Vaucoret,
Président-rapporteur

Aidons nos commerçants...Oui...Mais aidons aussi nos sociétés locales.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues.

A notre dernier conseil nous avons accepté le préavis municipal 4/2021 pour l'octroi d'une aide aux entreprises boélandes avec ses quelques amendements.

Mais quelles aides notre commune pourrait-elles apporter à nos sociétés locales, qui elles aussi souffrent du COVID ?

Cette pandémie qui persiste et qui fait du mal dans les caisses de nos sociétés locales, qui pour la plupart n'ont pas de financement communal, cantonale ou fédérale.

Notre commune possède plus d'une cinquantaine de sociétés sportives, culturels et éducatives. Nous ne pouvons pas avoir une commune sans commerces locaux et encore moins sans sociétés locales. Les sociétés locales sont une partie de notre patrimoine boéland et font parties de la vie sportives, culturelles et éducatives du passé, du présent et du futures de notre ville.

Par ma motion, je ne demande pas des sommes énormes, mais juste que notre commune puisse participer avec des bons, des aides ou une tout autre manière à la survie des sociétés de notre commune, qui pars manque de liquidités dans leurs caisses pour cause du Covid, soient obligés de cesser leurs activités prochainement.

Je demande que ma motion soit transmise à une commission ad hoc pour sa prise en considération.

José Espinosa

Soutenu par le groupe UDC La Tour